



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 19 Mai 2021

Présents : MM. Yann JACCAZ, Pierre BESSY, Jean-Paul JACCAZ, Solange COOKE, Franck PRADEL, Priscillia ARVIN-BEROD, Sophie JUELLE, Carine DUNAND, Ghislaine GACHET-PONNAZ, Alain QUINET, Stéphane GRAFF, Stéphanie PERNOD, Nicolas ELIE, Stéphanie GRASSINI, Philippe LEGOUX.

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil et, ce, conformément à l'article L-2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, M Stéphane GRAFF a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il accepte.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 08 Avril 2021

Chaque membre de l'assemblée ayant eu, en temps utile, communication du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 08 avril 2021, les élus présents sont appelés à faire part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications à ce document. A défaut d'observations, le procès-verbal du 8 avril 2021 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

EXAMEN DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU 19 Mai 2021

CHAPITRE ADMINISTRATION - FINANCES

1/ Programme ACTEE – convention de refacturation :

Dans le cadre du programme ACTEE, la CCPMB a passé les marchés suivants :

- Réalisation d'audits énergétiques et élaboration de plans d'action de la performance énergétique avec le groupement AD'3E/FCL Gérer la Cité ;
- Acquisition d'un logiciel de suivi des consommations avec la société DEEPI.

L'ensemble des actions bénéficient de financements du programme ACTEE porté par la FNCCR et de la Banque des Territoires.

Une convention est proposée pour fixer les modalités de répartition des restes à charge du coût des prestations entre la CCPMB et ses communes membres. La formule de calcul du reste à charge unitaire des audits est la suivante :

Prix unitaire audit TTC – financement ACTEE (50% du prix unitaire HT dans la limite de 1500 €/audit) – Financement Caisse des dépôts (29,8 % du montant total TTC du projet à répartir sur les audits).

La participation des communes membres (reste à charge estimé à 1 361,13€ pour Praz) sera demandée une fois les prestations d'audits terminées et facturées par le prestataire, au plus tard en octobre 2021.

APPROUVE à l'unanimité

2/ Signalétique sentiers – demande de subvention :

Dans le cadre de son activité touristique notamment, la commune crée, met en place et entretient des sentiers de randonnées pédestres. A ce titre et dans le cadre du PDIPR74, les sentiers peuvent être subventionnés. Le sentier qui rejoint l'antécime du Mont de Vorès au chalet de Basse Combe via le Col de Vorès a besoin d'être réouvert, renforcé.

Le montant des travaux est estimé à 10 750€ H.T. Le conseil sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental.

APPROUVE à l'unanimité

3/ COVID 19 – demande de subvention auprès du Conseil Départemental :

En raison de la fermeture des domaines skiables et de l'impact de cette décision sur les finances communales, le Conseil Départemental a débloqué une enveloppe à destination des communes pour compenser partiellement (à hauteur de 50%) les dépenses exceptionnelles occasionnées par la situation sanitaire.

Monsieur le Maire propose d'inscrire les dépenses liées à l'entretien du front de neige pour accueillir les animations et offrir un espace sécurisé. L'ensemble des dépenses s'élèvent à 282 895€ HT.

APPROUVE à l'unanimité

4/ Signalétique agricole :

Monsieur BESSY présente au Conseil Municipal le projet de mise en œuvre d'équipements qui permettraient de limiter les dégradations des pâturages du fait du passage anarchique des piétons et des VTT et ainsi de faire cohabiter les différents usages sur ces pâturages. Il s'agit de poser des barrières qui permettent de passer les parcs sans endommager le matériel ainsi que de la signalétique pour présenter la nécessité de respecter les prairies. Une convention sera signée avec mes propriétaires des parcelles concernées.

APPROUVE à l'unanimité

5/ Etat en non valeur – admission :

Madame GRASSINI expose au Conseil Municipal l'état de non-valeur des titres pour l'exercice 2021 remis par la Trésorerie Principale de Sallanches.

Après les différentes démarches, il se trouve que l'état de non-valeur concerne la facturation des secours sur pistes 2020 d'un montant de 941,00 € TTC n'est pas recouvrable et des factures pour les services périscolaires de 2019 pour un montant de 347,30 €. Monsieur le Maire sollicite pouvoir de passer et signer l'état de non-valeur des titres 2021 pour 1288,30 €.

APPROUVE à l'unanimité

CHAPITRE URBANISME – FONCIER

6/ DUP allée du Mont Blanc – bilan concertation :

Monsieur le Maire explique que la concertation relative au projet de sécurisation et régularisation de l'allée du Mont Blanc et la route de rafort s'est tenue du 1^{er} février au 1^{er} mars 2021. Le public a eu la possibilité de consigner ses observations soit par écrit soit par courriel. Toutefois aucune remarque n'a été enregistrée.

Au regard de ces éléments, Monsieur le Maire propose de tirer le bilan de la concertation et de mener à bien le projet de sécurisation et régularisation de l'allée du Mont Blanc et de la route de rafort par voie amiable et par déclaration d'utilité publique en cours.

APPROUVE à l'unanimité

7/ Acquisition logement :

Le développement des services à la population engendre le recrutement même saisonnier de personnels au profil variés. Afin de pourvoir à tous les postes nécessaires dans notre contexte immobilier, la mise à disposition de logement est indispensable. La commune souhaite acquérir un logement dans le parc privé. Un produit a été retenu au prix de 67 000€.

Mme COOKE déplore la précipitation de ce dossier, même si elle est consciente des futurs besoins de logements pour nos saisonniers communaux, et que des dossiers tout autant utiles soient validés dans des délais plus longs.

Le Maire rappelle, les recrutements sont compliqués et les profils des candidats très variables en matière de demande de logement

C'est un bon investissement à long terme, qui pourra être loué en cas d'inoccupation.

APPROUVE par 13 voix POUR, 1 abstention et 1 voix CONTRE

8/ Service instruction droit des sols – convention de mise à disposition :

Les Communes de Cordon, Demi-quartier, Domancy et Praz-sur-Arly, afin d'optimiser les conditions techniques et financières, de l'instruction de leurs dossiers d'urbanisme, ont sollicité la CCPMB sur la mise en place d'un service commun.

Une convention doit être signée entre la CCPMB et ces communes pour définir les modalités de mutualisation des agents et la répartition des charges financières entre les quatre communes concernées par ce service.

APPROUVE à l'unanimité

9/ Projet immobilier aux Varins – convention loi montagne :

Le groupe EIFFAGE a déposé un PC pour une résidence de tourisme dans une zone classée hébergement touristique au PLU. Afin de garantir la pérennité de la destination touristique la commune signe une convention au titre de la loi montagne. Il est proposé une convention de 25 ans qui permet de bloquer la destination du projet.

APPROUVE à l'unanimité

CHAPITRE EAU – ASSAINISSEMENT

10/ Décision modificative n°1 :

Madame Stéphanie GRASSINI expose au Conseil Municipal des modifications au Budget Annexe Eau et Assainissement 2021, à la suite d'une dépense sous-estimés de 782,00 € dans le chapitre 014 concernant les REDEVANCES COLLECTE ET POLLUTION DOMESTIQUE de l'AGENCE DE L'EAU en section d'exploitation. Le montant sera prélevé du compte « frais acte et contentieux ».

APPROUVE à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DE CONSEIL SUR PROPOSITION DES ADJOINTS AU MAIRE

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DE CONSEIL SUR PROPOSITION DES RAPPORTEURS DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour

QUESTIONS SOUMISES À DECISION DE CONSEIL SUR PROPOSITION des CONSEILLERS MUNICIPAUX

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour

QUESTIONS DIVERSES :

Pôle médical :

Le pôle médical pour sa partie médecine générale ouvrira le 3 juin.

La ligne internet sera mise en service le 27 juin, les espaces verts de part et d'autre du parking seront repris. Il est rappelé que la zone de stationnement devant le pôle sera mise en zone bleue, dès que le marquage au sol pourra être réalisé.

M. François SYLVAND, artiste peintre, fils de Roger SYLVAND, inventeur du traîneau de secours (à qui la commune a rendu hommage en baptisant le chalet à son nom) va offrir différentes œuvres un prototype du traîneau de secours. Les élus le remercient pour ce don qui embellira les locaux.

Centre-ville :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la vente des terrains pour la réalisation des lots B et C est signée. Les contraintes techniques nécessaires pour la réalisation de nos aménagements de surface ont été inscrites dans l'acte de vente.

Monsieur Yann JACCAZ, constatant l'ordre du jour épuisé, lève la séance publique à 19h40.

PROCES-VERBAL de SEANCE DRESSE le 19 mai 2021 par le SECRETAIRE ELU par ses PAIRS PRESENTS en ASSEMBLEE COMMUNALE du 19 Mai 2021.

Signé : Stéphane GRAFF, secrétaire de séance.



Vu pour être affiché le 21/05/2021 conformément aux prescriptions de l'article L2121.25 du code général des collectivités territoriales.

Le 1^{er} adjoint, Pierre BESSY

